

OLERON OU LES SURPRISES D'UN VOYAGE

Ils (elles) risquent d'avoir quelques regrets, ceux et celles qui ne participeront pas au prochain voyage annuel de l'Amicale – du 17 au 22 septembre à l'île d'Oléron. Plein de bonnes surprises attendent en effet les participant(e)s. Qu'on en juge!

L'apéro chez Serge Caillet – Cela commence dès le premier jour. Arrêt à Bourgueil pour déjeuner à *L'ECU de France*. Mais auparavant, nous répondrons à l'invitation de Ginette et Serge Caillet, qui habitent juste en face et qui nous convient à prendre l'apéritif chez eux. Pour mémoire, ces anciens de Bayard avaient déjà reçu l'Amicale en 1998.



Trois intronisations – Cet apéritif à peine consommé, une autre surprise attend les participant(e)s. Nous recevra en effet, à *L'ECU de France*, un Grand Maître de la **Commanderie de la Dive Bouteille de Bourgueil** qui intronisera trois d'entre nous, leur conférant ainsi le titre de **Chevalier**. Quels seront les trois intronisés? On ne le sait pas encore. Le Grand Maître enquête, à l'insu même des nominés...

L'Hermione autrement – Le vendredi 21 septembre, nous visiterons *La Corderie Royale* et son fameux *Chantier de l'Hermione*, reconstitution à l'identique de la frégate du XVIIIe qui emmena La Fayette en Amérique. Plusieurs d'entre nous ont déjà vu *L'Hermione* en cours de construction. Mais cette fois, nous la verrons autrement, c'est-à-dire en phase terminale, **mise à l'eau**.

Abonnements gratuits Bayard : Une question disputée

Alors qu'approche l'été, s'il veut bien se donner la peine de venir jusqu'à nous, vient aussi le moment où les fiches traditionnelles pour le renouvellement des six abonnements gratuits offerts par Bayard à ses retraités, devraient se poser un beau matin dans nos boîtes à lettres. Il y a, parmi les anciens qui adhèrent à l'amicale, mais aussi parmi l'ensemble de ceux qui ont travaillé à Bayard et sont aujourd'hui retraités, ceux qui les recevront, ceux qui ne les reçoivent plus ou ne les ont jamais reçues et, malheureusement, car c'est qu'ils ont été frappés par un deuil récent, ceux qui ne les recevront plus. Nous avons été saisis de nombreuses demandes depuis des mois, d'anciens qui ne comprenaient pas pourquoi ils n'avaient pas droit à ces journaux et, pour quelques-uns, en concevaient une réelle amertume.

Pour tenter de régler une fois pour toute cette difficile affaire, nous avons rencontré le secrétaire général de Bayard, Eric Lamotte, dont la réponse a le mérite de la clarté. Ne peuvent bénéficier de ces six abonnements que les personnes qui ont liquidé leur retraite alors qu'elles étaient salariées de Bayard. Et il n'existe pas ici de possibilité de « réversion » (voir les informations de Nicole Boyer à ce sujet ci-dessous). Une définition stricte, que nous considérons pour certains cas un peu injuste, mais à laquelle il ne sera pas dérogé. Nous avons tenté de plaider certains cas particuliers, mais Bayard ne veut pas avoir à gérer des cas particuliers ou des situations plus ou moins complexes, qui seraient autant de charges administratives supplémentaires.

Il nous faut donc nous en tenir à cela. Sachez donc qu'il est inutile de chercher à régler son cas individuellement en appelant le service du personnel qui ne pourra donner suite à ces demandes. Il nous faut en outre avoir conscience que le climat économique difficile a de lourdes conséquences pour l'entreprise, et que le cadeau de six abonnements gratuits offerts jusqu'ici à ses retraités risque bien de voir réduit dans un avenir proche.

Ces informations ne sont pas, nous le savons parfaitement, celles que nous aurions aimé pouvoir apporter aux adhérents de l'amicale et à l'ensemble des anciens de Bayard. Mais nous ne pouvons faire autrement que l'enregistrer. La seule issue, bien partielle évidemment, mais issue tout de même, est de profiter des feuilles de la campagne de Noël proposant des abonnements à 30% de réduction. Elles sont en effet distribuées beaucoup plus largement à tous les anciens de la maison. Si vous ne les receviez pas, nous avons demandé à ce que ceux qui n'ont aucun abonnement gratuit et ne recevraient aucun de ces documents – notamment celui de Noël – puissent passer par l'Amicale des Anciens de Bayard pour en bénéficier. Nous vous proposerons à l'automne une procédure simple à cet égard. En attendant, bon été tout de même.

Yves PITETTE

PARLONS « REVERSION »

Dans un couple, lorsque l'un des deux décède, à la douleur de la disparition s'ajoutent le tracasserie des démarches administratives diverses et les questions que pose l'avenir : solitude, revenus, logement...

Malgré le désarroi qui nous trouble, il est important de régler sans tarder un certain nombre de problèmes matériels. Au niveau financier notamment, se retrouver seul(e) peut générer des difficultés particulièrement angoissantes. Alors ne négligeons pas la possibilité d'obtenir une pension de réversion.

La **pension de réversion** est une partie des droits à retraite acquis par l'assuré(e) défunt(e), tant auprès du régime de base que des retraites complémentaires (voire supplémentaires, telle la caisse Bayard). Selon le régime sous lequel il (elle) a cotisé pour sa retraite (fonctionnaires, salariés du privé, professions libérales, etc...) les règles d'attribution diffèrent.

Les hommes aussi bien que les femmes ont droit à la pension de réversion.

L'octroi de la pension de réversion n'est pas automatique. Il convient d'en faire la demande auprès des caisses de retraite auxquelles l'assuré(e) cotisait.

La situation du conjoint survivant est alors examinée en détail. Sont pris en compte notamment : l'âge, les revenus propres, le fait qu'il y ait ou non des enfants encore à charge, qu'il ait été marié ou non avec le défunt, etc. A noter que si le défunt(e) a été marié(e), plusieurs fois, la pension de réversion peut être partagée entre les ex-conjoints au prorata du nombre d'années de mariage de chacun avec le défunt(e).

Pour des informations plus détaillées, vous pouvez consulter le numéro de *NOTRE TEMPS* de décembre dernier qui consacre son cahier central à un article très détaillé sur les pensions de réversion.

Nicole Boyer

Du bon usage de la Lettre de Chapô

A la suite de plusieurs questions qui nous ont été posées, il nous faut préciser que le fait de recevoir la « *Lettre de Chapô* » par internet ne remplace absolument pas la réception par courrier du traditionnel *Chapô* « papier » ! **La lettre s'ajoute au journal**, et le tout bien évidemment **gratuitement**. La lettre internet facilite un contact plus rapide et veut notamment donner dans un délai plus court des informations utiles, comme c'est aujourd'hui le cas pour la question des pensions de réversion (voir l'article de Nicole Boyer), consécutives à des questions posées à l'amicale. Les articles importants de la Lettre sont d'ailleurs repris, mais avec un certain délai, dans l'édition papier de *Chapô*. De la même manière l'accès au site de l'Amicale, www.amicale-bayard.org est lui aussi tout à fait libre. Une partie, qui sera prochainement éteinte, est d'accès public ; une autre, qui concerne la vie de l'amicale et de ses adhérents, nécessite de s'inscrire. Là encore gratuitement. Ceux qui sont inscrits reçoivent ainsi un certain nombre d'informations concernant les anciens de Bayard, notamment les décès dont nous avons connaissance. Alors n'hésitez pas à conseiller à vos amis de rejoindre ce canal de dialogue qui ne demande qu'à se développer.

Prochainement dans Chapô

Dans le prochain numéro de *Chapô*, actuellement en cours de finition, vous trouverez un grand article sur l'histoire des dynasties familiales qui ont œuvré à la Bonne Presse puis à Bayard, quelquefois sur plusieurs générations. Les frères René et Pierre Chignac (*photos ci-dessous*), tués en 1914 et 1915, étaient ainsi sept frères et sœurs à travailler à la Bonne Presse. A lire aussi des entretiens avec Aimé Yapobi, ancien de la composition, dont l'histoire vaut le détour, comme celle de Benoît Jacobs qui fut directeur artistique à Bayard Jeunesse.



René Chignac



Pierre Chignac